



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau du contrôle des actes d'urbanisme et des procédures d'utilité publique

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET DE CREATION DE LA LIGNE 15 EST / ORANGE DU RESEAU COMPLEMENTAIRE DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS ENTRE « SAINT-DENIS PLEYEL » (GARE EXCLUE) ET « CHAMPIGNY CENTRE » Communes de Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, Drancy, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy et Rosny-sous-Bois (93) Communes de Fontenay-sous-Bois, Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et Champigny-sur-Marne (94)

En exécution de l'arrêté N° 2016-1133 du 25 AVRIL 2016 il sera procédé à une enquête publique unique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement et regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création de la ligne 15 Est (ligne orange) correspondant au réseau complémentaire structurant du réseau de transport public du Grand Paris, intégré à la liaison en rocade de la ligne 15, entre « Saint-Denis Pleyel » (gare non incluse) et « Champigny centre », qui concerne les communes de Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, Drancy, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy et Rosny-sous-Bois, dans le département de la Seine-Saint-Denis, et les communes de Fontenay-sous-Bois, Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et Champigny-sur-Marne, dans le département du Val-de-Marne ;
- une enquête pour la mise en compatibilité, rendue nécessaire par le projet, des documents d'urbanisme des communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, Drancy, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy, Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois et Le Perreux-sur-Marne.

L'enquête publique s'ouvrira le lundi 23 mai 2016 à 8h30 et se terminera le lundi 27 juin 2016 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, de 36 jours consécutifs, un exemplaire du dossier soumis à l'enquête (comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme accompagnés le cas échéant d'une évaluation environnementale et de l'avis de l'autorité environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les lieux définis dans le tableau suivant afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public des lieux listés ci-dessous, en prendre connaissance et éventuellement consigner ses observations, propositions ou contre-propositions.

### PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

1, esplanade Jean Moulin - 93007 Bobigny  
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE  
21-29, avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil

### MAIRIE DE SAINT-OUEN

Centre administratif Fernand Lefort -  
Unité territoriale droit des sols (3<sup>ème</sup> étage)  
6, place de la République - 93400 Saint-Ouen

### MAIRIE DE SAINT-DENIS

Direction de l'Urbanisme :  
3<sup>ème</sup> Etage - Bureau 313/315 - Centre administratif  
2, place du Caquet - 93200 Saint-Denis

### MAIRIE D'AUBERVILLIERS

Direction de l'urbanisme  
124, rue Henri Barbusse - 93300 Aubervilliers

### MAIRIE DE PANTIN

Accueil des services techniques  
84/88, avenue du Général-Leclerc - 93500 Pantin

### MAIRIE DE DRANCY

Hôtel de ville  
place de l'hôtel de ville - 93701 Drancy Cedex

### MAIRIE DE BOBIGNY

Accueil de l'hôtel de ville central  
31, avenue du Président Salvador Allende - 93000 Bobigny

Chacun peut également adresser ses observations à la présidente de la commission d'enquête au siège de l'enquête, par courrier libellé comme suit :

Mme la présidente de la commission d'enquête du projet Ligne 15 Est  
Préfecture de la Seine-Saint-Denis - Direction du développement durable et des collectivités locales  
Bureau de l'urbanisme et des affaires foncières  
1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex.

Elles sont annexées sans délai au registre d'enquête du siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Une version numérique du dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, via le lien dédié suivant : <http://www.enquetepublicueligne15est.fr/>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé du lundi 23 mai 2016 à partir de 8h30 jusqu'au lundi 27 juin 2016 à 18h00, via le lien dédié suivant : <http://www.enquetepublicueligne15est.fr/>

Ces observations, propositions et contre-propositions électroniques seront consultables par le public sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête. Une version imprimée sera également annexée au registre d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête, à la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Les informations relatives au projet soumis à l'enquête peuvent être demandées auprès de :

Société du Grand Paris (SGP)  
Madame Naïla BOUKHELOUA - Direction juridique  
Société du Grand Paris - immeuble « Le Cézanne »  
30, avenue des Fruitières - 93200 Saint-Denis

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis (direction du développement durable et des collectivités locales, bureau de l'urbanisme et des affaires foncières, 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex).

Cette enquête est conduite par une commission d'enquête composée des membres suivants :

- Madame Marie-Claire EUSTACHE, architecte urbaniste programmatrice, en qualité de présidente de la commission ;
- Monsieur André GOUTAL, commissaire divisionnaire de police retraité, en qualité de titulaire, et assurant la présidence de la commission en cas d'empêchement de Madame EUSTACHE ;
- Madame Brigitte BELLACICCO, attachée territoriale retraitée, en qualité de titulaire ;
- Monsieur Jacky HAZAN, géomètre expert, en qualité de titulaire ;
- Monsieur Jean-François BIECHLER, retraité de l'armée-consultant en environnement, en qualité de titulaire ;
- Monsieur Pierre VIGÉOLAS, commandant de police retraité, en qualité de suppléant ;
- Madame Elyane TORRENT, directrice générale territoriale, en qualité de suppléante.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

### MAIRIE DE SAINT-OUEN

Centre administratif Fernand Lefort  
Unité territoriale droit des sols (3<sup>ème</sup> étage)  
6, place de la République 93400 Saint-Ouen  
Le mercredi 25 mai 2016 de 15h00 à 18h00  
Le samedi 11 juin 2016 de 9h00 à 12h00  
Le mercredi 22 juin 2016 de 9h00 à 12h00

### MAIRIE DE SAINT-DENIS

Salle annexe droite  
2, place du Caquet - 93200 Saint-Denis Cedex  
Le mercredi 25 mai 2016 de 16h00 à 19h00  
Centre administratif - RDC -  
2, place du Caquet - 93200 Saint-Denis Cedex  
Le lundi 13 juin 2016 de 9h00 à 12h00  
Le samedi 25 juin 2016 de 9h00 à 12h00

### MAIRIE D'AUBERVILLIERS

Direction de l'urbanisme  
124, rue Henri Barbusse - 93300 Aubervilliers  
Le lundi 23 mai 2016 de 9h00 à 12h00  
Le mercredi 8 juin 2016 de 14h00 à 17h00

### Hôtel de ville

2, rue de la Commune de Paris - 93300 Aubervilliers

Le samedi 25 juin 2016 de 9h00 à 12h00

### MAIRIE DE PANTIN

84/88 av. du Général-Leclerc - 93500 Pantin  
Le vendredi 27 mai 2016 de 9h00 à 12h00  
Le jeudi 2 juin 2016 de 14h00 à 17h00  
Le vendredi 24 juin 2016 de 9h00 à 12h00

### MAIRIE DE DRANCY

Hôtel de ville  
place de l'hôtel de ville - 93701 Drancy Cedex  
Le jeudi 26 mai 2016 de 14h00 à 17h00  
Le mercredi 8 juin 2016 de 9h00 à 12h00  
Le samedi 18 juin 2016 de 9h00 à 12h00

### MAIRIE DE BOBIGNY

Hôtel de ville  
31 avenue du Président Salvador Allende - 93000 Bobigny  
Le samedi 4 juin 2016 de 9h00 à 11h45  
Le mardi 14 juin 2016 de 8h45 à 11h45  
Le vendredi 24 juin 2016 de 14h30 à 17h30

### MAIRIE DE NOISY-LE-SEC

hôtel de ville - Salle du hall d'accueil

Place du Maréchal Foch - 93130 Noisy-le-Sec

Le samedi 4 juin 2016 de 9h00 à 12h00  
Centre administratif - salle de permanence de l'urbanisme  
1, rue de Châalons - 93130 Noisy-Le-Sec

Le jeudi 9 juin 2016 de 15h00 à 18h00

Le lundi 20 juin 2016 de 15h00 à 18h00

### MAIRIE DE BONDY

Hôtel de ville  
Esplanade Claude-Fuzier - 93143 Bondy Cedex

Le mardi 31 mai 2016 de 16h15 à 19h15

Le samedi 18 juin 2016 de 9h00 à 12h00

Le lundi 27 juin 2016 de 14h15 à 17h15

### MAIRIE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Annexe de l'hôtel de ville  
22 rue Claude Pernès 93110 Rosny-sous-Bois

Le samedi 4 juin 2016 de 9h00 à 12h00

Le lundi 13 juin 2016 de 9h00 à 12h00

Le lundi 27 juin 2016 de 14h45 à 17h45

### MAIRIE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Maison de l'habitat et du cadre de vie  
6, rue de l'ancienne mairie - 94120 Fontenay-sous-Bois

Le mardi 31 mai 2016 de 9h00 à 12h00

Le samedi 18 juin 2016 de 9h00 à 11h30

Le jeudi 23 juin 2016 de 14h30 à 17h30

### MAIRIE DU PERREUX-SUR-MARNE

Place de la Libération - 94170 Le Perreux Sur Marne

Le lundi 23 mai 2016 de 9h00 à 12h00

Le jeudi 9 juin 2016 de 14h00 à 17h00

Le samedi 25 juin 2016 de 9h00 à 12h00

### MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE

Hôtel de ville  
place Roland Nungesser - 94130 Nogent sur Marne

Le lundi 23 mai 2016 de 14h00 à 17h00

Le samedi 11 juin 2016 de 9h00 à 12h00

Le lundi 27 juin 2016 de 9h00 à 12h00

### MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Hôtel de ville, Salle des commissions ( RDC ) -  
14 rue Louis Talamoni - 94507 Champigny-sur-Marne Cedex

Le mardi 31 mai 2016 de 14h30 à 17h30

Le samedi 11 juin 2016 de 8h30 à 11h30

Le vendredi 24 juin 2016 de 9h00 à 12h00

Compte tenu de la nature du projet, trois réunions d'information et d'échange avec le public seront organisées dans les lieux et aux dates et horaires suivants :

COMMUNE	LIEU	ADRESSE	DATE	HORAIRE
Aubervilliers	A l'Embarcadère	5, rue Edouard Poisson 93300 Aubervilliers	Mercredi 22 juin 2016	20h
Bobigny	Salle Pablo Neruda	31, avenue du Président Salvador Allende 93000 Bobigny	Mercredi 1 <sup>er</sup> juin 2016	20h
Fontenay-sous-Bois	Salle Jacques Brel	164, boulevard Gallieni 94120 Fontenay-sous-Bois	Lundi 13 juin 2016	20h

A l'issue de chacune de ces réunions, un compte rendu sera établi par la présidente de la commission d'enquête. Les comptes rendus seront adressés au président de la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage, et au préfet de la Seine-Saint-Denis et annexés au rapport d'enquête publique.

Aux fins d'établissement de ce compte rendu, il peut être procédé à un enregistrement audio. Le public présent est averti du début et de la fin de cet enregistrement.

La commission d'enquête établit un rapport unique, qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

La commission d'enquête consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, en précisant si les conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

La commission d'enquête transmet au préfet de la Seine-Saint-Denis l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Elle transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Montreuil.

Si, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commission d'enquête n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni présenté à l'autorité compétente pour organiser l'enquête une demande motivée de report de ce délai, il est fait application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

Le préfet adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions à la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage, et à la préfecture du Val-de-Marne.

Copie du rapport et des conclusions est également adressée par le préfet de la Seine-Saint-Denis aux communes concernées et au préfet du Val-de-Marne pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

De même, ces documents sont consultables pendant un an sur les sites internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis [www.seine-saint-denis.gouv.fr/](http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/) (rubrique Politiques publiques / Aménagement du territoire et constructions / Enquêtes publiques) et du Val-de-Marne (<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-publiques>), ainsi que sur le site internet dédié à l'enquête : <http://www.enquetepublicueligne15est.fr/>

Les préfets de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont les autorités compétentes pour signer l'arrêté inter-préfectoral de déclaration d'utilité publique. La déclaration d'utilité publique du projet emportera mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, Drancy, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy, Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois et Le Perreux-sur-Marne.